



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 14 mars 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2012-296

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 15, 22 ET 29 FÉVRIER 2012 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 21 FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 15, 22 et 29 février 2012 ainsi que de la séance spéciale tenue le 21 février 2012 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2012-297

SOUMISSION 2011 SI 292 - SERVICES PROFESSIONNELS - DÉTERMINATION ET CARTOGRAPHIE DES COTES DE CRUES EN EAU LIBRE DE LA RIVIÈRE GATINEAU - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme J.F. Sabourin inc., 2368, rue Saint-Louis, bureau 101, Gatineau Québec, J8V 1A2, pour la fourniture de services professionnels pour la détermination et la cartographie des cotes de crues en eau libre de la rivière Gatineau, pour un montant total de 70 709,63 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 février 2012, et ce, étant la seule soumission s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61510-411-22079	67 634,63 \$	Plan d'urbanisme - Services professionnels et de génie
04-13493	3 075,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-298*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2012-1326*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA ROUTE VERTE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - 61 500 \$ - CONSTRUCTION D'UN TRONÇON DE LA ROUTE VERTE TRAVERSANT LE PARC SANS CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE le sentier projeté traversant le parc Sanscartier est un tronçon de la Route Verte (environ 505 m) sur le territoire de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 45 000 \$ avait été accordée par le ministère des Transports du Québec pour construire un tronçon de la Route Verte traversant le parc Sanscartier, entre les rues Riviera et Campeau, dans l'axe du boulevard Hurtubise;

CONSIDÉRANT QU'un solde de 19 191,67 \$ de l'aide financière accordée avait été réservé par le ministère des Transports du Québec pour réaliser la portion ouest du tronçon de la Route Verte, entre les rues Riviera et Sanscartier, après la réalisation des travaux de construction de la portion est du tronçon, entre les rues Sanscartier et Campeau;

CONSIDÉRANT QUE le tracé du sentier entre les rues Riviera et Sanscartier a dû être révisé pour des raisons de sécurité après le dépôt du plan directeur d'aménagement du parc;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux de construction et des honoraires professionnels de ce tronçon de la Route Verte est admissible à une subvention d'au plus 25 % du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose des fonds nécessaires pour financer et réaliser en 2012 les travaux de construction de ce tronçon de la Route Verte;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction et les honoraires professionnels de ce nouveau tronçon de la Route Verte sont évalués à 246 000 \$, excluant les taxes, le Ministère pourrait accorder une subvention d'au plus 25 % de ce montant, soit un montant maximal de 61 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE toute demande d'aide financière effectuée dans le cadre du programme de développement de la Route Verte du ministère des Transports du Québec doit être faite par résolution de l'autorité compétente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des infrastructures à adresser au ministère des Transports du Québec une demande pour libérer le solde de 19 191,67 \$ qui avait été réservé pour le projet initial afin de permettre la présentation de la nouvelle demande;
- d'autoriser le Service des infrastructures à adresser au ministère des Transports du Québec une demande pour une aide financière au montant maximal de 61 500 \$ dans le cadre du programme de développement de la Route Verte pour le nouveau tronçon traversant le parc Sanscartier.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir advenant qu'une aide financière soit accordée suite à cette demande.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-299*

RÈGLEMENT NUMÉRO 128-1-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 128-2008 DANS LE BUT DE MODIFIER LES PARAMÈTRES DE TAXATION ET D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 78 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA SURDIMENSION DE L'ÉGOUT SANITAIRE ET LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE POMPAGE DEVANT DESSERVIR LE PROJET FAUBOURG DE LA BLANCHE, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 128-1-2012 modifiant le règlement numéro 128-2008 dans le but de modifier les paramètres de taxation et d'augmenter la dépense et l'emprunt de 78 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la surdimension de l'égout sanitaire et la construction d'une station de pompage dans le projet Faubourg de la Blanche, phase 2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-300*

RÈGLEMENT NUMÉRO 252-1-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 252-2006 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 8 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET LES HAUTEURS, PHASE 10 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 252-1-2012 modifiant le règlement numéro 252-2006 dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt de 8 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet Les Hauteurs, phase 10.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-301*

RÈGLEMENT NUMÉRO 699-2012 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 000 000 \$ POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DES BOULEVARDS SAINT-JOSEPH ET JEAN-PROULX ET DE SON APPROCHE NORD - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE SAINT-RAYMOND-VANIER - MIREILLE APOLLON ET PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 699-2012 autorisant une dépense et un emprunt de 7 000 000 \$ pour effectuer les travaux de réaménagement de l'intersection des boulevards Saint-Joseph et Jean-Proulx et de son approche nord.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 1° de l'alinéa 2 de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-302* RÈGLEMENT NUMÉRO 701-2012 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 600 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARCS ET D'ESPACES VERTS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 701-2012 autorisant une dépense et un emprunt de 2 600 000 \$ pour effectuer divers travaux d'aménagement de parcs et d'espaces verts.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 1° de l'alinéa 2 de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-303* RÈGLEMENT NUMÉRO 703-2012 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 200 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD MALONEY EST, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 703-2012 autorisant une dépense et un emprunt de 2 200 000 \$ pour des travaux de réaménagement du boulevard Maloney Est, phase 2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-304* RÈGLEMENT NUMÉRO 705-2012 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 855 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE LEBAUDY, LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE PRÈS DE LA RUE MACLACHLAN AFIN DE PERMETTRE L'ABANDON DU POSTE DE POMPAGE CLÉMENT AINSI QUE LA REMISE EN ÉTAT DES LIEUX - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DE BUCKINGHAM - NICOLE CHAMPAGNE ET MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 705-2012 autorisant une dépense et un emprunt de 855 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection des services municipaux de la rue Lebaudy, la construction d'une conduite d'égout sanitaire près de la rue MacLachlan afin de permettre l'abandon du poste de pompage Clément ainsi que la remise en état des lieux.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 1° de l'alinéa 2 de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-305

SOUSSION 2011 SP 002 - PROGRAMME D'INSPECTION TÉLÉVISÉE 2011-2012-2013 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-842 en date du 25 mai 2011, adjugeait un contrat à la firme Veolia ES Services d'assainissement pour le programme d'inspection télévisée 2011-2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE la résolution prévoyait que ce contrat pouvait être renouvelé pour l'année 2012 en fonction des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité renouvelle le contrat avec la firme Veolia ES Services d'assainissement, 48, rue de Granby, Gatineau, Québec, J8P 7G7, pour le programme d'inspection télévisée 2012, pour un montant total approximatif de 56 865,79 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-49100-521-22081	54 392,83 \$	Support technique - Relevés techniques - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	2 472,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-306

SOUSSION 2011 SI 290 - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTION DES RAMPE DE MISE À L'EAU DU PORT DE PLAISANCE KITCHISSIPI - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Quadrivium Conseil inc., 16, impasse de la Gare-Talon, Gatineau, Québec, J8T 0B1, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet « Réfection des rampes de mise à l'eau du port de plaisance Kitchissippi », pour un montant approximatif de 69 339,12 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 décembre 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008;
- autorise la firme Quadrivium Conseil inc. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière;
- autorise la firme Quadrivium Conseil inc. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12003-002-22082	66 323,72 \$	Programme de réfection des ponts et ouvrages d'art - Rampes de mise à l'eau - Port de Plaisance Kitchissippi
04-13493	3 015,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-307

SOUSSION 2011 SP 083 - RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DE RUE - PROJET DOMICILIAIRE VERSANT CÔTE D'AZUR, PHASES 7A ET 7B - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Polane inc., 621, rue de Vernon, Gatineau Québec, J9J 3K4, pour les travaux d'éclairage de rue, Versant Côte d'Azur, phases 7A et 7B, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 136 015,43 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 janvier 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30463-007-22083	130 100,43 \$	Versant Côte d'Azur, phases 7A et 7B - Service phase II - Éclairage de rues
04-13493	5 915,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-308

SOUSSION 2011 SP 282 - TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION TÉLÉVISÉE D'UNE CONDUITE DE REFOULEMENT D'ÉGOUT - SECTEUR DE MASSON-ANGERS - POSTE ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Canalisations Karic, 2988, montée Saint-François, Laval, Québec, H7E 4P2, pour les travaux de nettoyage et d'inspection télévisée d'une conduite de refolement d'égout – Secteur de Masson-Angers – Poste Angers, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 217 854,63 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 janvier 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11038-004-22084	208 380,63 \$	Enveloppe de travaux correctifs - Nettoyage des conduites - Station Angers
04-13493	9 474,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-309

SOUSSION 2012 SI 010 - TENNIS - PARC DES TREMBLES - REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE - MODIFICATIONS DE LA CLÔTURE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Séguin Morris, 620, rue de Vernon, Gatineau, Québec J9S 3K5, pour le remplacement de l'éclairage et les modifications à la clôture du terrain de tennis du parc des Trembles, pour un montant total de 55 188 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 février 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30616-029-22085	52 788 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc des Trembles
04-13493	2 400 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-310

SOUSSION 2012 SP 051 - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE À LA MAISON DU CITOYEN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mercier Pfalzgraf architectes pour la fourniture de services professionnels d'architectes pour la réfection de la maçonnerie à la Maison du Citoyen sur la base des montants inscrits à l'offre de prix, au montant total approximatif de 358 492,05 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 février 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12012-002-22086	342 902,05 \$	Honoraires professionnels - Édifices et électricité - Maison du citoyen
04-13493	15 590,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-311

SOUSSION 2011 SI 305 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - REMPLACEMENT DU PONCEAU DU RUISSEAU MOREAU, RUE JACQUES-CARTIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la AECOM Consultants inc., 228, boulevard Saint-Joseph, bureau 303, Gatineau, Québec, J8Y 3X4, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le remplacement du ponceau du ruisseau Moreau, rue Jacques-Cartier, pour un montant total approximatif de 45 990 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 novembre 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008;
- autorise la firme AECOM Consultants inc. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière;

- autorise la firme AECOM Consultants inc. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12004-015-22087	43 990 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, aqueduc, égouts - Inondations - Remplacement du ponceau - Ruisseau Moore
04-13493	2 000 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-312

SOUSSION 2011 SP 318 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - BILAN D'OPÉRATION ET DE SURVEILLANCE DU LES COOK, DU PARC DE LA BAIE ET DU DMS PINK - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Wesa Envir-Eau inc., 16, boulevard de l'Hôpital, bureau 204, Gatineau, Québec, J8T 8J1, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les bilans d'opération et de surveillance du LES Cook, du parc de La Baie et du DMS Pink, sur la base des prix forfaitaires apparaissant à la formule de soumission pour un montant total de 76 167,49 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 10 janvier 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Le contrat sera valide à compter de la date d'adjudication jusqu'au 31 décembre 2015. De plus, ce contrat offre la possibilité d'exercer deux périodes optionnelles à prix forfaitaire, incluant les taxes, de 14 165,88 \$ pour 2016 et de 14 591,48 \$ pour 2017.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2013 à 2017, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41110-411-22077	32 783,55 \$	Administration - Service de l'environnement - Services professionnels et de génie
04-13493	1 490,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-313

SOUSSION 2011 SP 291 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR L'ANALYSE, L'INTERPRÉTATION ET LES RECOMMANDATIONS VISANT LA SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE DES BIOGAZ - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme BPR Infrastructure inc., 4 rue de la Baie, bureau 200, Gatineau, Québec, J8T 3H3, un contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour l'analyse, l'interprétation et les recommandations visant la surveillance environnementale des biogaz, sur la base des prix forfaitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total de 105 901,17 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 21 décembre 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Le contrat sera valide à compter de la date d'adjudication jusqu'au 31 décembre 2014. De plus, ce contrat offre la possibilité d'exercer deux périodes optionnelles à prix forfaitaire, soit de 32 565 \$, excluant les taxes, pour 2015 et de 33 545 \$, excluant les taxes, pour 2016.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2013 à 2016, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41110-411-22078	32 772,55 \$	Administration - Service de l'environnement - Services professionnels et de génie
04-13493	1 490,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-314*

VENTE DE TERRAIN INDUSTRIEL - PARTIE DU LOT 4 360 878 (FUTUR LOT 4 963 580) AU CADASTRE DU QUÉBEC - AÉROPARC INDUSTRIEL DE GATINEAU - 8054363 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 4 360 878 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, lequel fait l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer le lot 4 963 580, d'une superficie de 8 927,6 m², situé sur la rue Jean-Louis-Malette dans l'Aéroparc industriel de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 8054363 Canada inc. propose d'acquérir une partie du lot 4 360 878 (futur lot 4 963 580) et d'y construire, dans un délai de 12 mois à compter de la signature de l'acte de vente, quatre bâtiments d'une superficie totale minimum de 2 174 m² d'aire au sol, pour un coefficient d'occupation du sol total de 24,3 % une fois les travaux terminés, afin d'y exercer des activités commerciales conformes au zonage et au secteur, soit un service d'entreposage (mini-entrepôts);

CONSIDÉRANT QUE les prix de vente pour les terrains des parcs industriels, d'affaires et technologiques ont été adoptés par le conseil municipal le 13 novembre 2007, en vertu de la résolution numéro CM-2007-1208 et modifiée le 21 juin 2011 en vertu de la résolution numéro CM-2011-567, et que Développement économique - CLD Gatineau est responsable de leur mise en vente, le tout conformément à l'article 7.1.4 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers qui précise que :

« Les biens immobiliers situés dans les parcs industriels ou parcs de technologie sont considérés pour les fins de cette politique comme des terrains sans valeur marchande conventionnelle, majoritairement destinés à l'aliénation. Les conditions de vente et les taux applicables sont préalablement établis par le conseil municipal et la Corporation de développement économique de Gatineau est responsable de leur mise en vente.

Les recommandations de la Corporation de développement économique de Gatineau sont acheminées par la Division des transactions immobilières au comité exécutif et au conseil municipal qui évaluent l'opportunité et les conditions d'aliénation. »;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 8054363 Canada inc. a déposé une offre d'achat le 17 janvier 2012 et consent à acquérir une partie du lot 4 360 878 (futur lot 4 963 580) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 8 927,6 m², pour la somme de 120 119,86 \$ (1,25 \$/pi² ou ± 13,45 \$/m²), soit le taux en vigueur au moment de l'acceptation du projet de vente par Développement économique - CLD Gatineau en novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure pour la vente de terrains industriels adoptée par Développement économique – CLD Gatineau (DE-CLDG) le 21 juin 2007, amendée les 5 juin 2008 et 30 avril 2009, ont été exécutées et que le comité des affaires courantes de DE-CLDG, en vertu de sa résolution numéro DE-CAC-11-88, recommande à la Ville de Gatineau d'accepter l'offre d'achat soumise par 8054363 Canada inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de vendre à 8054363 Canada inc., une partie du lot 4 360 878 (futur lot 4 963 580) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 8 927,6 m², au prix de 120 119,86 \$ (1,25 \$/pi² ou ± 13,45 \$/m²), plus TPS et TVQ si applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par 8054363 Canada inc. et dûment signée le 17 janvier 2012;
- d'autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, comme prévu à l'offre d'achat, si requis.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la mainlevée de l'obligation de construction, laquelle est prévue à l'article 5.2 de l'annexe 3 de l'offre d'achat, lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services concernés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-315

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-04 AU MONTANT DE 508 077,25 \$ POUR LA PÉRIODE DU 29 JANVIER AU 4 FÉVRIER 2012, B-05 AU MONTANT DE 438 568 \$ POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 11 FÉVRIER 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros : B-04 au montant de 508 077,25 \$ pour la période du 29 janvier au 4 février 2012 et B-05 au montant de 438 568 \$ pour la période du 6 au 11 février 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-316 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-06 AU MONTANT DE 298 059,73 \$ POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 FÉVRIER 2012**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-06 au montant de 298 059,73 \$ pour la période du 12 au 18 février 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-317 **SOUSSION 2011 SI 352 - ACHAT DE DEUX UNITÉS DE CHAUFFAGE - ÉDIFICE EUGÈNE-BEAUDOIN - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Qualité d'air Outaouais, 1823, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 4H2, pour l'achat de deux unités de chauffage pour un montant total de 51 941,10 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 janvier 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30930-649-22089	49 682,30 \$	Édifice Eugène-Beaudoin (Gatineau) - Ateliers municipaux - Autres pièces et accessoires
04-13493	2 258,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-318 **SOUSSION 2012 SI 029 - ACHAT DE REMORQUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes des contrats de fourniture de remorques :

Section 1 – Remorque basculante et section 3 – Remorque cargo :

First Class Trailers, 5280 Country Road 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour l'achat d'une remorque basculante et d'une remorque cargo pour un montant total de 37 349,62 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 février 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour chacune de cette section.

Section 2 – Remorques un essieu :

Location Hewitt, 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour l'achat de six remorques un essieu pour un montant total de 12 781,88 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 février 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30930-692-22090	35 725,37 \$	Édifice Eugène-Beaudoin (Gatineau) - Ateliers municipaux - Équipements non capitalisables
02-71420-692-22091	12 226,03 \$	Entretien des parcs et aménagements - Équipements non capitalisables
04-13493	2 180,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-319

APPUI POUR UNE DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE LOGO POUR L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE l'Association du hockey mineur d'Aylmer est un organisme catégorisé comme étant un organisme Grand Partenaire qui figure à l'intérieur du cadre de soutien du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et qui œuvre auprès de la jeunesse du secteur d'Aylmer depuis 1978, dont le principal but étant de promouvoir le sport du hockey sur glace à quelques 900 joueurs annuellement;

CONSIDÉRANT QUE ce type de requête (demande d'appui) figure dans l'étendue du type de niveau de service que la Ville de Gatineau peut offrir soit, dans le cas présent, qu'il s'agisse d'un soutien professionnel;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'enregistrement du logo est présentement en cours au bureau de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, laquelle demandait à ce que la Ville de Gatineau autorise l'utilisation du logo;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, ayant hérité des droits des ex-Villes, pourrait autoriser l'utilisation du logo proposé en faveur de l'AHMA :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'Association du hockey mineur d'Aylmer à utiliser le logo joint à la présente pour en faire partie intégrante, ledit logo représentant un voilier sur une vague avec AHMA sur la voilure et AYLMEER écrit en-dessous;
- consent à l'enregistrement, par l'Association du hockey mineur d'Aylmer, de son logo ci-dessus décrit, comme marque de commerce auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, le tout constituant le consentement requis en vertu de l'alinéa 9(2) a) de la Loi sur les marques de commerce, LRC 1985, c. T-13;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

CE-2012-320*

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2009-466 ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES 2008-2011

CONSIDÉRANT QU'en 2009, en vertu d'un protocole d'entente, la Ville de Gatineau a obtenu une subvention de 25 000 \$ du ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales afin de mettre à jour le plan d'action triennal de sa Politique familiale;

CONSIDÉRANT QU'en juillet 2011, la Division de la qualité de vie et du développement communautaire du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés demandait, par lettre, un délai au ministère de la Famille et des Aînés pour remettre en septembre 2012, le plan d'action triennal de la Politique familiale;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2011, le ministère de la Famille et des Aînés nous a fait parvenir par courriel une convention de modification du point 4 du protocole d'entente signée entre la Ville et le ministère de la Famille et des Aînés, le 31 mars 2009, afin de prolonger la durée de l'entente jusqu'au 19 septembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du protocole d'entente signé le 31 mars 2009, la convention de modification doit être signée par le maire et le greffier de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2009-466 en date du 31 mars 2009 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2009-349 en date du 31 mars 2009.

De plus, ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tout document pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service du greffe à transmettre les copies signées ainsi que la résolution du conseil au ministère de la Famille et des Aînés, à l'attention de madame Christine Beaudin, directrice de la direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec, situé au 1760, boulevard LeCorbusier, Laval, Québec, H7S 2K1.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-321*

RÈGLEMENT NUMÉRO 61-17-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2006 DANS LE BUT DE RÉVISER LES TARIFS ÉTABLIS CONCERNANT DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 61-17-2012 modifiant le règlement numéro 61-2006 dans le but de réviser les tarifs établis concernant des biens, services ou activités offerts par la Ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-322

SOUSSION 2011 SP 350 - ACHAT D'ASSISTANTS NUMÉRIQUES PERSONNELS - SERVICE DE POLICE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Techna inc., 8550, Côte de Liesse, bureau 100, Montréal, Québec, H4T 1H2, pour l'achat de dix assistants numériques avec garantie prolongée de trois ans sur pièces et main d'œuvre pour un montant total de 30 410,89 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 février 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-35500-692-22088	26 450,00 \$	Stationnements municipaux - Équipements non capitalisables
04-13493	1 322,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 638,39 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-323

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 6 - 20 092,16 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 8 - 453 365,82 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 7 - 11 925,95 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 7 - 290 420,90 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 6, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 8, la liste des réquisitions numéro 7 ainsi que la liste des embauches numéro 7 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 6	Pièces de comptes à payer	20 092,16 \$	20 au 24 février 2012
Liste PD numéro 8	Pièces de comptes à payer	453 365,82 \$	20 au 24 février 2012
Liste des réquisitions numéro 7	Pièces de comptes à payer	11 925,95 \$	20 au 24 février 2012
Liste des embauches numéro 7	Embauche de personnel temporaire	290 420,90 \$	13 au 17 février 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-324

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 7 - 4 724,33 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 9 - 517 709,49 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 8 - 12 033,01 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 8 - 394 043,49 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 7, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 9, la liste des réquisitions numéro 8 ainsi que la liste des embauches numéro 8 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 7	Pièces de comptes à payer	4 724,33 \$	27 février au 2 mars 2012
Liste PD numéro 9	Pièces de comptes à payer	517 709,49 \$	27 février au 2 mars 2012
Liste des réquisitions numéro 8	Pièces de comptes à payer	12 033,01 \$	27 février au 2 mars 2012
Liste des embauches numéro 8	Embauche de personnel temporaire	394 043,49 \$	20 au 24 février 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-325 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-07 POUR UN MONTANT TOTAL DE 320 653,17 \$ POUR LA PÉRIODE DU 16 AU 22 FÉVRIER 2012**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-07 d'un montant de 320 653,17 \$ pour la période du 16 au 22 février 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-326 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-08 POUR UN MONTANT TOTAL DE 439 425,61 \$ POUR LA PÉRIODE DU 23 AU 29 FÉVRIER 2012**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-8 d'un montant de 439 425,61 \$ pour la période du 23 au 29 février 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-327 **RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LA RELANCE OUTAOUAIS INC., 270, BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Relance Outaouais inc. a obtenu, le 20 décembre 2002, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 270, boulevard des Allumettières;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Relance Outaouais inc. a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 270, boulevard des Allumettières;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme La Relance Outaouais inc. pour l'immeuble situé au 270, boulevard des Allumettières.

Adoptée

CE-2012-328

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE COMMUNAUTAIRE PORTUGAIS LES AMIS UNIS, 42, RUE HANSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre communautaire portugais les amis unis a obtenu, le 30 septembre 2002, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour une partie de l'immeuble situé au 42, rue Hanson;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre communautaire portugais les amis unis a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 42, rue Hanson;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Centre communautaire portugais les amis unis pour une partie de l'immeuble situé au 42, rue Hanson.

Adoptée

CE-2012-329

FIRME SOLUTIONS CONSORTECH INC. - ENTENTE DE SERVICES D'ENTRETIEN ET DE RÉALISATION D'AMÉLIORATIONS DU PROGICIEL D'ÉVALUATION - ANNÉE 2012 - 181 400 \$

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services d'entretien du progiciel d'évaluation (ÉquiVal) est échue depuis le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services de réalisation d'améliorations du progiciel d'évaluation (ÉquiVal) est, elle aussi, échue depuis le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise la protection des droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, et ce, en vertu de l'article 573.3 6^e alinéa de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Solutions Consortech inc. pour les services d'entretien du progiciel d'évaluation (ÉquiVal) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 pour un montant de 73 800 \$, incluant les taxes.

Il est de plus résolu que ce comité adjuge un contrat à la firme Solutions Consortech inc. pour les services de réalisation d'améliorations au progiciel d'évaluation (ÉquiVal) pour un montant maximal de 107 600 \$, incluant les taxes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les contrats.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-15100-555-22080	173 511,33 \$	Évaluation - Entretien de logiciels
04-13493	7 888,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-330

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS IBM SUR UNE BASE MENSUELLE AVEC LE FOURNISSEUR IBM CANADA LTD - SERVICE DE L'INFORMATIQUE - 60 000 \$ POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau utilise des équipements informatiques de la compagnie IBM Canada Ltd depuis plusieurs années, soit des serveurs, des systèmes de disques et des systèmes de sauvegarde;

CONSIDÉRANT QU'au terme de la garantie ou du présent contrat d'entretien de chacun des équipements, la Ville désire négocier directement avec la compagnie IBM Canada Ltd les termes du contrat d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéa 9 de la Loi sur les cités et villes, les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de l'informatique à transiger directement sur une base mensuelle avec la compagnie IBM Canada Ltd pour le renouvellement et l'ajout d'ententes d'entretien des équipements IBM Canada Ltd en fonction des échéanciers de fin de garantie et de fin du contrat d'entretien des équipements en place, et ce, jusqu'au 31 décembre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13450-554, tout en respectant l'enveloppe budgétaire autorisée au budget pour l'entretien des équipements IBM.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2013 et 2014, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-331

SOUSSION 2011 SP 312 - SOLUTION DE REVUE DE PRESSE ÉCRITE ET ÉLECTRONIQUE - SERVICE DES COMMUNICATIONS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CEDROM-SNi inc., 825, avenue Querbes, bureau 200, Montréal, Québec, H2V 3X1, pour la solution de revue de presse écrite et électronique, soit pour la section 1, presse écrite portail, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant annuel approximatif de 63 053,96 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission conforme reçue pour cette section et la section 2, presse électronique, option 2 portail, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant annuel approximatif de 20 678,25 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 janvier 2012.

Le contrat sera d'une durée de trois années et, à moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement à la date anniversaire, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC) sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 30 novembre précédant la date anniversaire.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19510-492-22092	80 090,89 \$	Communications - Abonnements
04-13493	3 641,32 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-332

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2012-268 - SUBVENTION À LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE LE 13 JUILLET 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2012-268 adoptée le 22 février 2012 en remplaçant, au dernier paragraphe, le montant de 1 250 \$ par 1 125 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 125 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	125 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-333

SUBVENTION DE 50 \$ - ACADEMIE DE DANSE DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ELECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de l'Académie de danse de l'Outaouais, à l'attention de monsieur André Laprise, directeur, 855, boulevard de la Gappe, bureau 304, Gatineau, Québec, J8T 8H9, à titre de subvention pour leur spectacle bénéfice annuel « Tradition et Innovation ».

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-334 **SUBVENTION DE 100 \$ - QUILLETHON BÉNÉFICE - PARTAGE TIERS-MONDE - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Partage Tiers-monde, à l'attention de monsieur Jacques Courcy, trésorier, 5, rue Saint-Arthur, Gatineau, Québec, J8T 3C5, dans le cadre de leur quillethon bénéfice annuel qui se tiendra le 25 mars 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-335 **SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DES AÎNÉS ET DES AÎNÉES DE CITÉ JARDIN INC. - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'Association des aînés et des aînées de Cité Jardin inc., à l'attention de monsieur Guy Yves Pelletier, président, 60, rue de la Futaie, Gatineau, Québec, J8T 8P5, à titre de subvention pour l'organisation de leurs activités pour l'année 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-336 **SUBVENTION DE 100 \$ - PARENTS-SECOURS POUR LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISME - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Parents-secours, 72, rue de Chenonceaux, Gatineau, Québec, J8Z 3K8, à titre de subvention pour les activités de l'organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-337

SUBVENTION DE 150 \$ - RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS POUR LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL SCOLAIRE DE CHEERLEADING - 1^{ER} AVRIL 2012 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DE POINTE-GATINEAU - NICOLE CHAMPAGNE ET LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre du Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais, 394, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 7Z5, à titre de subvention pour le championnat régional scolaire de Cheerleading le 1^{er} avril 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-338

SUBVENTION DE 200 \$ - POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU POUR LE GALA SPORTIF LE 2 MAI 2012 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DU LAC-BEAUCHAMP - SYLVIE GONEAU ET STÉPHANE LAUZON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Polyvalente Nicolas-Gatineau, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour le Gala sportif le 2 mai 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-339

SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC - ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION LAURE-GAUDREAU - 18 MARS 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'AREQ 07 secteur Hull-Aylmer, à l'attention de madame Thérèse Viau, 22, rue de la Gravité, appartement 1, Gatineau, Québec, J9A 3A2, à titre de subvention pour une activité organisée par l'AREQ au profit de la Fondation Laure-Gaudreault le 18 mars 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-340

SUBVENTION DE 200 \$ - CÉGEP DE L'OUTAOUAIS POUR PERMETTRE À DES ÉTUDIANTS EN TECHNIQUES ADMINISTRATIVES D'EFFECTUER UN STAGE AU HONDURAS EN MAI 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Cégep de l'Outaouais – T.A. Honduras, à l'attention de madame Blanche Gagné Lemieux, 8, rue de la Berline, Gatineau, Québec, J8Z 2R4, à titre de subvention pour permettre à des étudiants en techniques administratives d'effectuer un stage au Honduras au mois de mai 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-341

SUBVENTION DE 200 \$ - LES SCOUTS DU DISTRICT DE L'OUTAOUAIS - ACTIVITÉS 2012 DU 7^E GROUPE SCOUT ST-RAYMOND - DISTRICT DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Scouts du district de l'Outaouais, à l'attention de madame Sylvie Lépine, 115, boulevard Sacré-Cœur, bureau 113, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour les activités 2012 du 7^e groupe scout St-Raymond.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	200 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-342 **SUBVENTION DE 300 \$ - ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ÎLE - SPECTACLE DE MODE - 19 ET 20 MAI 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'École secondaire de l'Île, à l'attention de madame Isabelle St-Cyr, 255, rue St-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T4, à titre de subvention pour le spectacle de mode qui aura lieu les 19 et 20 mai 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-343 **SUBVENTION DE 500 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 2880 GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre des Chevaliers de colomb, conseil 2880 Gatineau, à l'attention de monsieur Laurent Courroux, Grand chevalier, 139, rue Racine, C. P. 692, Gatineau, Québec, J8P 8B5, à titre de subvention pour la fête de la famille qui aura lieu le 11 mai 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	300 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-344

SUBVENTION DE 500 \$ - CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Centre de pédiatrie sociale de Gatineau, à l'attention du Dre Anne-Marie Bureau, 321, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L2, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité de levée de fonds en collaboration avec le Club Kiwanis de Hull le 17 mars 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	500 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-345

SUBVENTION DE 1 000 \$ - LAROCHE KARATÉ ÉQUIPE DE COMPÉTITION - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de Larouche karaté équipe de compétition, à l'attention de monsieur Claude Larouche, 867, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8T 7X6, à titre de subvention pour le 15^e championnat Pan Américain Shito Ryu Karaté-Do qui aura lieu à Gatineau les 4 et 5 août 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79939-972	75 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	375 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-346

SUBVENTION DE 1 550 \$ - OUT'ART DE LA SPATULE À L'ICONE - EXPOSITION DE TABLEAUX - 9 AU 11 NOVEMBRE 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 550 \$ à l'ordre de Out' Art de la spatule à l'icône, à l'attention de madame Denise Venne, 994, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 7K7, à titre de subvention pour une exposition de tableaux du 9 au 11 novembre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétréau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-347

SUBVENTION DE 2 350 \$ - ASSOCIATION SPORTIVE ET SOCIALE DES BRAVES DU COIN - 50^e ANNIVERSAIRE DE FONDATION DE L'ASSOCIATION - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 350 \$ à l'ordre de l'Association sportive et sociale des braves du coin, à l'attention de madame Rachel Biagé, 8, rue des Braves-du-coin, Gatineau, Québec, J8X 1X4, à titre de subvention pour l'organisation des célébrations entourant le 50^e anniversaire de fondation de l'association.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79932-972	200 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	150 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79937-972	400 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	1 000 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-348

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON ET DE MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LAFRAMBOISE À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU CÉGEP DE L'OUTAOUAIS - 15 MARS 2012 - 300 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon et monsieur le conseiller André Laframboise à participer à une activité organisée au profit du Cégep de l'Outaouais, le 15 mars 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Cégep de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Sylvain Goudreau, coordonateur du Bureau international, Campus Félix-Leclerc, 820, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 7T7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	150 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	150 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-349

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON -
FORUM ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION D'ÉTUDES CANADIENNES -
MONTRÉAL - 28 MARS 2012**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon à participer au forum organisé par l'Association d'études canadiennes qui se tiendra le 28 mars 2012 à Montréal.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation des pièces justificatives, pour une dépense maximale de 330 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32333	330 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-350

**SUBVENTION DE 1 800 \$ - MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - MEMBRES
DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 800 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu Froment-Savoie, à l'attention de madame Suzanne Fitzback, directrice générale, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, à titre de subvention pour leurs activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	700 \$	Pierre Pillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-351

PARTICIPATION ET SUBVENTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE L'ÉCOLE DU PARC-DE-LA-MONTAGNE - 16 MARS 2012 - 70 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Patrice Martin à participer à une activité organisée au profit de l'école du Parc-de-la-Montagne, le 16 mars 2012.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Patrice Martin à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 70 \$ à l'ordre de l'école du Parc-de-la-Montagne, pour le Projet Bénin, à l'attention de Dominique Joyal, 15, rue Doucet, Gatineau, Québec, J8Y 5N4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	70 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-352

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME PEDNEAUD-JOBIN À UNE FORMATION OFFERTE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : GESTION BUDGÉTAIRE ET FISCALITÉ MUNICIPALE, CHOIX ET OUTILS PRATIQUES - CHELSEA - 22 MARS 2012 - 410 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin à participer à la formation « Gestion budgétaire et fiscalité municipale : Choix politiques et outils pratiques » offerte par l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Chelsea le 22 mars 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 304,68 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7, pour couvrir les frais d'inscription.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 410 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-312-32337	410 \$	Conseil municipal - Frais de représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-353

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2012-269 - PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE PATSY BOUTHILLETTE ET DE MESSIEURS LES CONSEILLERS MAXIME TREMBLAY, PIERRE PHILION ET STÉPHANE LAUZON À LA FORMATION OFFERTE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC: GESTION BUDGÉTAIRE ET FISCALITÉ MUNICIPALE, CHOIX POLITIQUE ET OUTILS PRATIQUES - CHELSEA - LE 22 MARS 2012

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Stéphane Lauzon a été autorisé à participer à une formation offerte par l'Union des municipalités du Québec en vertu de la résolution numéro CE-2012-269 en date du 22 février 2012;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Stéphane Lauzon ne pourra pas participer à cette formation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2012-269 en date du 22 février 2012 afin d'annuler la participation de monsieur le conseiller Stéphane Lauzon et autorise le trésorier à faire les écritures comptables nécessaires.

QUE ce comité autorise également le trésorier à annuler le chèque numéro 0341704 de 1 218,72 \$ et à émettre un chèque de 914,04 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32335	44,15 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30016	44,15 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32332	44,15 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32335	291,43 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30016	291,43 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32332	291,43 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
04-13493	45,78 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-354

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE PATSY BOUTHILLETTE À UNE ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU LE 21 MARS 2012 - 25 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette à participer à une activité de la Chambre de commerce de Gatineau le 21 mars 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce, 45, rue de Villebois, suite 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	23,91 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
04-13493	1,09 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-355

SUBVENTION DE 1 575 \$ - CLUB DE COMPÉTITION DE KARATÉ MASSON-ANGERS-BUCKINGHAM INC. - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 575 \$ à l'ordre du Club de compétition de karaté Masson-Angers-Buckingham inc., à l'attention de madame Chantal Chartrand, secrétaire, 107, rue Boisvenu, Gatineau, Québec, J8M 1A9, à titre de subvention pour le championnat canadien et autres compétitions internationales au cours de l'année 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	25 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-356 **NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DESTINATION GATINEAU INC.**

CONSIDÉRANT QUE la charte de Destination Gatineau inc. prévoit que tout membre permanent du conseil d'administration doit avoir reçu l'aval du comité exécutif de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs provisoires du conseil d'administration demande au comité exécutif de confirmer la nomination de monsieur Mark O'Neil à titre de membre permanent du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner suite à cette demande :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme la nomination de monsieur Mark O'Neil à titre de membre du conseil d'administration de Destination Gatineau inc., prenant effet à compter de l'adoption de la présente.

Adoptée

CE-2012-357 **SOUMISSION 2011 SP 235 - AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER RÉCRÉATIF LE LONG DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Terra Location inc., 1765, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B4, pour l'aménagement d'un sentier récréatif le long du boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre le boulevard des Hautes-Plaines et le sentier du Parc de la Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 124 149,15 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 mars 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12013-001	1 075 262,47 \$	Aménagement d'un sentier récréatif
04-13493	48 886,68 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-358 **ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC LAJEUNESSE AU POSTE DE CHEF-PRÉVENTION - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef-prévention au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-CAD-039 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Éric Lajeunesse au poste de chef-prévention au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-CAD-039 au plan d'effectifs des cadres) sous la gouverne du chef inspecteur-enquêteur.

Monsieur Éric Lajeunesse est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Éric Lajeunesse est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article I. Il bénéficiera de trois semaines de vacances annuelles.

Le salaire de monsieur Éric Lajeunesse sera celui de la classe 2, 4^e échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-22310-115 – Schéma de couverture de risques — Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-359

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ANDRÉE-ANN RIVARD AU POSTE D'AVOCAT I - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal acceptait, par sa résolution numéro CM-2011-1059, les modifications à la structure organisationnelle du Service des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'avocat I au Service des affaires juridiques (poste numéro SAJ-CAD-013 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Andrée-Ann Rivard au poste d'avocat I au Service des affaires juridiques (poste numéro SAJ-CAD-013 au plan d'effectifs des cadres).

Le salaire de madame Andrée-Ann Rivard sera celui de la classe 3, 1^{er} échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Andrée-Ann Rivard est assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Andrée-Ann Rivard sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-12200-115 – Affaires juridiques – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-360

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME ÉMILIE TANGUAY AU POSTE D'AVOCAT I - SECTION CRIMINELLE/PÉNALE - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'avocat I au Service des affaires juridiques (poste SAJ-CAD-010 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur ;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Émilie Tanguay à titre d'avocat I au Service des affaires juridiques, sous la gouverne du chef de section, Criminelle/pénale pour une période de 13 mois, soit du 28 novembre 2011 au 21 décembre 2012, selon les modalités du contrat de travail.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-12200-115 – Service des affaires juridiques – Rémunération régulière – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-361*

MODIFICATION AUX ALLOCATIONS AUTOMOBILES DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 6 décembre 2011 la résolution numéro CM-2011-1038 approuvant toutes les modifications au recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau recommandées par le Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE qu'un des objectifs de ces modifications étaient de faire une mise à jour de toutes les allocations automobiles versées;

CONSIDÉRANT QUE les modifications approuvées le 6 décembre 2011 ne touchaient pas les postes du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE certaines allocations automobiles versées au Service des travaux publics doivent être mises à jour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications aux allocations automobiles recommandées par le Service des travaux publics.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-362

OFFRE DE SERVICES - MÉDECIN-CONSEIL

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la continuité des services médicaux offerts;

CONSIDÉRANT QUE le docteur Marc Couturier offre des rapports médicaux de qualité, une grande disponibilité, un support professionnel téléphonique et maîtrise les procédures administratives municipales, et ce, depuis le 23 avril 2002;

CONSIDÉRANT QUE le docteur Marc Couturier nous offre des services pour une durée d'une année sujet à une prolongation d'une année additionnelle;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes et du chapitre IV du Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels, les dispositions relatives à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas pour la fourniture de services qui, en vertu d'une loi ou d'un règlement, ne peuvent être rendus que par un médecin;

CONSIDÉRANT ses tarifs concurrentiels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'offre de services du docteur Marc Couturier de Normed inc., 540, boulevard de l'Hôpital, porte B, bureau 301, Gatineau, Québec, J8V 3T2, pour la fourniture de services de médecin expert, afin d'obtenir une opinion professionnelle pour permettre une saine gestion de l'invalidité, incluant les lésions professionnelles des employés de la Ville de Gatineau, pour une période d'une année, le tout en conformité avec l'offre de services reçue le 13 février 2012.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2012.

Adoptée

CE-2012-363

ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES SERVICES JURIDIQUES PRÉVUS AU DOSSIER 2009-AI-117

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 79-5-2009 concernant la délégation de pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour les services juridiques concernant une cause en déontologie policière (numéro 2009-AI-117) sera au-delà de la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de police à effectuer les dépenses requises relativement à ce dossier, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21100-412 – Administration – Police – Services juridiques.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2012.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif